



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
DÉCEMBRE 2009

le bulletin du RIOCM

Le RIOCM plus actif que jamais : Un automne sous le signe de la solidarité!



Mobilisation dans le cadre des consultations régionales sur le 2^e Plan de lutte à la pauvreté du gouvernement du Québec : un succès!



Le ministre Hamad était de passage à Montréal le 23 novembre dernier dans le cadre des consultations sur le 2^e Plan de lutte à la pauvreté. Près de 350 personnes étaient dans la rue pour signifier leur désaccord quant à la vision imposée par le ministre dans les cahiers de consultations. Un plan de lutte qui manque d'essence!

La couverture de l'événement a aussi été excellente puisque la majorité des médias écrits étaient présents ainsi que plusieurs stations de télévision et de radio. Pour la Coalition anti-pauvreté de Montréal (dont le RIOCM fait partie) cette mobilisation a permis de faire passer notre message. Certains de nos membres et groupes alliés étaient aussi présents à l'intérieur pour porter nos revendications communes.

Chapeau à tous et toutes pour cette belle solidarité!

Revendications pour une véritable lutte à la pauvreté!

- ▶ Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics, gratuits, universels et de qualité;
- ▶ Ne pas augmenter les tarifs des services déjà facturés;
- ▶ Hausser le salaire minimum et améliorer les normes du travail;
- ▶ Rehausser les prestations d'aide sociale pour qu'elles couvrent les besoins essentiels;
- ▶ Une politique nationale en itinérance assortie de mesures pour améliorer la situation à Montréal;
- ▶ Des mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté des personnes issues de l'immigration et des minorités visibles de la région de Montréal;
- ▶ Mettre fin au détournement des pensions alimentaires;
- ▶ Éliminer les catégories à l'aide sociale;
- ▶ Éliminer toute obligation pour les personnes de participer à des programmes de réinsertion sociale;
- ▶ Construire davantage de logements sociaux;
- ▶ Implanter un système de contrôle des loyers;
- ▶ Implanter une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiantEs et des jeunes adultes;
- ▶ Demander un moratoire sur toutes les ententes entre le gouvernement du Québec et les fondations privées dont la Fondation Lucie et André Chagnon. Nous revendiquons qu'un large débat public ait lieu sur cette nouvelle gouvernance et sous la responsabilité du gouvernement du Québec.

En contexte de défaut de ressources publiques en santé et services sociaux

Quel avenir, quelle responsabilité pour le communautaire ?

PAR SÉBASTIEN RIVARD, COORDONNATEUR DU RIOCM

Premiers témoins sur le terrain des impacts de la détérioration du contexte économique sur la population et du manque de ressources de l'État pour les services sociaux, les organismes communautaires autonomes de Montréal sont traversés, depuis de nombreuses années, par d'importantes tensions entre la prise en charge de la population et la lutte sociale.

Issus à l'origine des nouveaux mouvements sociaux suite à la révolution tranquille au Québec, les organismes communautaires ont mené de nombreuses luttes pour que l'État mette en place des politiques sociales progressistes permettant concrètement la réalisation des droits collectifs fondamentaux¹.

Ces organismes se définissent alors comme autonomes, d'intérêt public et en marge du réseau de la santé et des services sociaux. Comme organisations travaillant avec les citoyens, le mandat d'offrir des services n'était pas le centre de leurs activités; et lorsqu'il y en avait, ceux-ci se réalisaient en alternative aux services publics offerts par l'État. Sommes-nous toujours cette alternative au réseau public ou encore un réseau de substitution ?

Or, depuis deux décennies, l'État n'a pas poursuivi sa politique providentialiste et a commencé à réduire la taille des programmes sociaux en se concentrant sur les « *clientèles à risque* » et en faisant de plus en plus appel à des ressources

externes pour donner des services. Le RIOCM avait fait cette analyse il y a plus de 10 ans avec l'enquête « *Leur équilibre, notre déséquilibre* » comme en témoigne le tableau ci-dessous².

Dans ce contexte de défaut de ressources publiques, de nombreux organismes ont orienté leurs activités vers le développement de services pour répondre directement aux besoins de la population.

Avec beaucoup plus de travail et des ressources toujours insuffisantes, les organismes sont aujourd'hui principalement préoccupés par le manque de ressources suffisantes pour livrer leurs services à la population et multiplient les demandes de financement. Cela les entraîne dans un productivisme difficilement conciliable, dans bien des cas, avec les processus d'éducation populaire et de mobilisation politique citoyenne. Les organismes sont aussi confrontés à un mal nouveau, « l'hyperconcertation aigüe » qui les entraîne dans une course folle et les épuise.

Sommes-nous coresponsables des services sociaux publics ?

Le contexte néolibéral des dernières années entraîne un recul de la place de l'État dans la prestation des services sociaux et de santé. Cette tendance est de plus en plus évidente depuis les dernières réformes en santé et services sociaux (lois 25 et 83) qui confirment le rôle de coordination des établissements publics (CSSS) et le recours toujours plus grand aux organisations communautaires, aux coopératives, aux entreprises d'économie sociale et maintenant aux Fondations privées dans la prestation des services à la population et dans les programmes de santé publique.

Depuis quelques années, la gestion par programmes-clientèles du financement à la mission des organismes communautaires (PSOC) et les ententes spécifiques est en train de transformer la définition même de l'action communautaire autonome.

SERVICES SOCIAUX AU QUÉBEC

Services jugés socialement requis	Réseau public
Services jugés socialement requis mais victimes de la privatisation passive (marchandables) d'hébergement	Entreprises d'économie sociale Ressources privées d'hébergement Ressources intermédiaires
Services jugés non socialement requis mais non marchandables	Groupes communautaires Femmes Familles

Joyeuses ★ Fêtes ★

Le RIOCM salue le travail des organismes communautaires qui sont là pour offrir un peu de chaleur humaine et de réconfort à des milliers de montréalais et montréalaises. Nous souhaitons que l'année 2010 en soit une de solidarité!

Le conseil d'administration et le personnel du RIOCM vous souhaitent de Joyeuses Fêtes.

→ suite de la page précédente

Alors que dans le passé le milieu communautaire a toujours tenu à maintenir une distance critique avec le réseau public, certains organismes acceptent de livrer des services socialement requis dans le cadre d'ententes de service ou de collaboration.

Cette situation nous amène à poser de nombreuses questions, tant au niveau du transfert d'emplois publics vers le secteur associatif à des conditions moindres qu'à l'incapacité de garantir l'accès universel par le privé et le communautaire.

Conclusion

Le mouvement communautaire est actuellement traversé de plusieurs pressions politiques et idéologiques qui sont en voie de le transformer en profondeur.

Dans le contexte du manque de ressources publiques et de la communautarisation accélérée des services sociaux, la question du projet social et politique porté par les organismes communautaires autonomes et leurs regroupements est plus que jamais d'actualité.

Notre force réside dans notre proximité avec la population et le fait que nous soyons en mesure d'être des organismes qui aident et qui défendent les droits collectifs à la fois. Nous devons réfléchir à notre avenir dans ces termes: Croyons-nous toujours que l'État soit le vecteur principal de la réalisation du droit à la santé par des programmes sociaux gratuits et universels? Sommes-nous là seulement pour répondre à des besoins ou encore pour être des lieux de démocratie et d'actions collectives pour faire avancer la société?

1. Droit à la santé, l'éducation, la répartition de la richesse, l'égalité homme-femme, etc.
2. RIOCM, Louise Boivin et Marie Pelchat, *Leur équilibre, notre déséquilibre*. Rapport d'enquête sur la transformation du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal, 1998, p.153.

Mobilisation pour le financement des organismes communautaires



Tournée de rencontres avec des députés libéraux à Montréal!

Le RIOCM a organisé le 16 novembre dernier une tournée de six députés libéraux de Montréal pour aborder les difficultés des organismes communautaires et demander leur appui. Le RIOCM a fait valoir que 82% des organismes de la région n'ont toujours pas atteint le seuil minimal de financement et que la région aurait besoin de 60 M\$ pour y arriver.

Une trentaine de personnes provenant de 25 organismes différents ont participé à ces rencontres dont 5 membres du CA du RIOCM et la permanence.

L'ensemble des députés se sont montrés sensibles à la situation des organismes communautaires de leur quartier et de la région. Ils se sont engagés à ramener ces préoccupations au caucus libéral à Québec ainsi qu'au conseil des ministres.

Plusieurs d'entre eux ont aussi promis d'interpeller leurs collègues de la santé et des services sociaux, Yves Bolduc et Lise Thériault.

Rappelons que nous avons en février 2008 obtenu un appui unanime de l'ensemble des députés du PQ et de Québec Solidaire lors de la campagne de mobilisation avec la CTROC.



PHOTO : PLO.ORG

La ministre Lise Thériault

n'a toujours pas répondu à nos demandes et nous poursuivrons la pression cet hiver pour lui rappeler que les organismes communautaires méritent plus de considération pour le travail essentiel qu'ils font avec la population québécoise.

Les députés ayant été rencontrés sont :

- **Gerry Sklavounos**, député de Laurier-Dorion
- **Christine St-Pierre**, députée de l'Acadie et de la Culture, et ministre des Communications et de la Condition féminine
- **Marguerite Blais**, députée de St-Henri-Ste-Anne et ministre responsable des Aînés
- **Line Beauchamp**, députée de Bourassa-Sauvé et ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- **Pierre Arcand**, député de Mont-Royal et ministre des Relations internationales
- **Filomena Rotiroti**, députée de Jeanne-Mance-Viger

La Commission de l'administration publique presse Bolduc d'agir!

PAR CLAUDELLE CYR



PHOTO : PLO.ORG

Yves Bolduc

Dans un rapport déposé à la fin novembre, la Commission de l'administration publique (CAP) demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de lui transmettre un état de situation sur la réalisation de son plan d'action, son estimation des coûts et l'interopérabilité entre le DSQ et le *Dossier patient électronique* d'ici la fin janvier 2010. Les auditions de la CAP sur le dossier santé Québec faisaient suite au rapport du Vérificateur général qui s'inquiétait du dépassement des coûts.

Actuellement, les coûts totaux concernant l'implantation et l'opérationnalisation du *Dossier de santé Québec* (DSQ) ne sont toujours pas connus de même que l'échéancier. Des investissements supplémentaires de 367 millions de dollars devront s'ajouter aux 563 millions déjà prévus. Une fois en place, il en coûtera 85 millions de dollars par année pour le fonctionnement et pour l'entretien!

Pour le RIOCM, un moratoire sur l'octroi de nouveaux contrats est nécessaire afin de pouvoir faire la lumière sur ce dossier, il ne faudrait surtout pas se retrouver avec un scandale comme en Ontario. Rappelons que le rapport du Vérificateur général de l'Ontario avait permis de mettre en lumière la mauvaise gestion associée à la mise en place de l'équivalent du DSQ ontarien. Le scandale relié aux dépenses a mené à la démission du ministre et du sous-ministre de la santé de l'Ontario.

Position du RIOCM

Au sein du milieu communautaire montréalais, nous avons toujours questionné la mise en place de ce dossier. D'abord parce qu'il a été pensé et mis en place sans aucune consultation publique, et ensuite parce qu'il est venu ouvrir une brèche importante en regard de la protection des renseignements confidentiels contenus au dossier médical.

Dans sa forme actuelle, on ne demande pas votre consentement à l'ouverture du DSQ. Le MSSS a plutôt opté pour le consentement implicite, c'est-à-dire que, sauf avis contraire de votre part,

vous êtes présumé avoir consenti à ce qu'un DSQ soit ouvert en votre nom. En anglais on appelle cela l'opting out, c'est-à-dire que la personne peut choisir de se retirer du DSQ, mais si elle ne dit rien, alors on applique la formule: « Qui ne dit mot consent »!

Il faut savoir que l'ensemble des intervenantEs habiletéEs par la loi pourraient, sous certaines modalités, avoir accès aux informations sans demander le consentement de la personne. Et, comme les règles du consentement ont été modifiées en regard de ce dossier, aucun consentement ne vous sera demandé lors d'échanges de renseignements personnels entre ces différentEs intervenantEs!

Ceci est contraire au respect de nos droits fondamentaux. Nous ne pouvons souscrire au principe d'un consentement implicite. Le consentement à la pièce lors d'échange d'informations médicales et sociales sur une personne doit demeurer au cœur des pratiques.

Autre lacune importante, aucun mécanisme de plainte n'est prévu. Le projet pilote dans la région de la Capitale nationale est éloquent: 4 paliers différents pour faire une plainte, selon son objet. Ceci devient un casse tête pour les personnes dont les droits seraient bafoués. Il est primordial qu'un mécanisme de plainte centralisé et simplifié soit mis en place. Les citoyens et citoyennes doivent par ailleurs en être informés dès l'ouverture du DSQ.

Finalement, les données que l'on compte inscrire au DSQ ne sont pas toutes balisées. Ainsi un point « fourre-tout » nommé historique médicale permettra aux intervenantEs d'y indiquer ce qu'ils croient être pertinents comme information sur la personne. Nous pourrions y retrouver par exemple l'historique psychosocial, les diagnostics en santé mentale, les dépendances, etc. Il est donc impératif que des balises strictes soient émises en regard de ce qui peut et ce qui ne peut être colligé au DSQ. En aucun temps l'histoire psychosociale ne devrait s'y retrouver.

Voici un rappel des prochaines formations du RIOCM :

→ suite de la page précédente

Le RIOCM est d'avis que les citoyens et citoyennes doivent pouvoir garder un contrôle sur leur dossier médical et sur la divulgation des informations qui s'y trouvent. De plus, aucun débat public n'est venu valider la mise en place d'un tel dossier tant sur la question de sa nécessité que sur la question de sa forme. Au printemps dernier, nous avons appuyé la demande d'un débat public faite par la Coalition Solidarité Santé. Il semble que le gouvernement maintienne le *statu quo* sur cette question. Nous devons donc maintenir la pression si nous voulons qu'un tel débat ait lieu.

Pour plus d'informations, ne manquez pas la formation sur les enjeux politiques de l'informatisation et les changements législatifs sur la confidentialité en santé et services sociaux donnée par le RIOCM le 4 mars 2010.

MARDI LE 2 FÉVRIER 2010 DE 9 H À 12 H

- Impact des recommandations du MSSS en réponse au VGQ pour la reddition de comptes des organismes communautaires
Lieu: Centre St-Pierre, 1212 rue Panet

JEUDI LE 18 MARS DE 9 H À 12 H

- Améliorer ses pratiques d'intervention sociale : à quel monde appartenez-vous?
Lieu: Conseil communautaire solidarité Villeray, 660 rue Villeray

JEUDI LE 4 MARS 2010 DE 9 H À 12 H

- Enjeux politiques de l'informatisation et des changements législatifs sur la confidentialité en santé et services sociaux
Lieu: Centre 7400, boul. St-Laurent

3 MERCREDIS SOIRS, DE 18 H 30 À 21 H 30

- Rôles et responsabilités des membres d'un conseil d'administration

27 JANVIER 2010

Lieu: Pavillon d'éducation populaire, quartier Hochelaga-Maisonneuve

24 FÉVRIER 2010

Lieu: Auberge communautaire du Sud-Ouest, quartier Pointe St-Charles

14 AVRIL 2010

Lieu: Conseil communautaire solidarité Villeray



Pour plus de détails, consultez notre site web au <http://riocm.ca/programme-formation-riocm.html>

Pour vous inscrire, envoyez un courriel à inscriptions@riocm.ca

Votre dossier de santé du Québec ne remplace pas votre dossier médical.

Il ne contiendra donc pas tous les détails concernant votre santé, mais seulement les plus pertinents pour vous garantir une continuité de soins la mieux adaptée à votre condition. Il est complémentaire à vos dossiers médicaux (papier ou informatisés) ouverts par chaque établissement, clinique médicale, cabinet privé, pharmacie où vous recevez des services. Il ne les remplace pas.

Les renseignements cliniques ci-dessous doivent obligatoirement être portés à votre dossier de santé du Québec :

- les médicaments d'ordonnance que l'on vous a prescrits;
- les vaccins que vous aurez reçus;
- les résultats de vos examens d'imagerie diagnostique (radiologie, résonance magnétique, échographie, etc.);

- les résultats des examens et analyses de laboratoire que vous aurez passés;
- les allergies et intolérances que l'on vous aura diagnostiquées.
- les ordonnances prescrites par votre médecin figurent dans votre dossier.

Votre dossier peut également comprendre des données sur lesquelles vous vous serez entendu avec un professionnel habilité, par exemple votre médecin traitant :

- les coordonnées des professionnels de la santé de qui vous recevez des services;
- les données dites « d'urgence », c'est-à-dire celles nécessaires pour ne pas mettre votre santé ou votre vie en danger (ex. traitements particuliers, port d'orthèse ou d'un stimulateur cardiaque; diagnostic de diabète).

Des nouvelles de la CTROC

PAR SÉBASTIEN RIVARD, COORDONNATEUR DU RIOCM

La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) a tenu sa rencontre nationale les 24, 25 et 26 novembre dernier à Québec. Cette rencontre a permis de discuter de plusieurs dossiers nationaux dont voici un résumé.

► À Montréal, le RIOCM s'est associé au RQ-ACA pour la plantation d'un arbre au Comité social Centre-Sud, un groupe bien enraciné dans sa communauté!



PHOTO : RQ-ACA

Journée nationale de visibilité de l'action communautaire du 23 octobre

La majorité des régions ont tenu des activités de visibilité autour du thème «Faisons découvrir les racines de nos communautés.» Des arbres ont été plantés dans différents lieux publics à travers le Québec.

La mobilisation pour le financement des organismes communautaires

Le 16 novembre dernier, la CTROC a orchestré une campagne nationale qui a permis de rencontrer 91 députés à travers le Québec pour aborder les enjeux principalement reliés au sous-financement des organismes.

Suite à cette action, la critique du Parti Québécois en matière d'action communautaire, Danielle Doyer, a fait une déclaration à l'Assemblée nationale, de même que Sylvie Roy de l'Action démocratique du Québec (ADQ).

► Les délégués de la CTROC à l'Assemblée nationale avec Danielle Doyer du PQ.

La ministre Thériault a aussi été questionnée sur la situation précaire des organismes mais elle n'a malheureusement pris aucun engagement de remédier au problème du sous-financement.

Les travaux ministériels sur le financement

Depuis septembre 2008, la CTROC et la TRPOCB ont amorcé des travaux sur le financement des organismes communautaires en santé et services sociaux avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. La CTROC est relativement satisfaite de l'évolution des travaux administratifs bien qu'aucun engagement politique formel n'ait été obtenu jusqu'à maintenant.

Tout dernièrement, un document comportant différentes recommandations sur la consolidation du financement à la mission des 3000 organismes au PSOC a été élaboré par le sous-comité sur le financement au MSSS.



PHOTO : ANDRÉE-ANNE FORTIN

Les PPP sociaux, un débat public s'impose!

PAR CLAUDELLE CYR

La philanthropie n'est pas un phénomène nouveau. En Europe, dès la Renaissance, des marchands ont créé des trusts dont l'argent était destiné à des œuvres charitables. Dans les années 1700, l'on voit apparaître ce qui ressemble davantage à ce que l'on connaît de la philanthropie traditionnelle. Les « premiers riches », c'est-à-dire les hommes d'affaires ayant des compagnies à actions, injectent des sommes qui seront redistribuées à leur communauté pour des besoins sociaux. En 1800 en Grande-Bretagne, les industriels les plus riches redonnent une partie de leurs fortunes afin d'aider à résoudre certains problèmes sociaux dans les différentes communautés. Puis, vient au début du XX^e siècle, les Rockefeller aux États-Unis qui sont les précurseurs de la philanthropie industrielle.

Aujourd'hui, la philanthropie prend toutefois un nouveau visage, on voit apparaître ce qu'il est convenu d'appeler le « philanthrocapitalisme ». Ce type de philanthropie commande un partenariat avec l'État. Ce partenariat n'est pas sans conséquence. Non seulement il exige de nos gouvernements un apport financier dans les projets proposés par les fondations, mais de plus il remet en question la gouvernance de l'État. Nous pensons notamment à la fondation Lucie et André Chagnon, connue aussi sous l'acronyme FLAC.

→ suite de la page précédente

Parmi les recommandations en discussion et qui pourraient être déposées auprès de la ministre déléguée aux services sociaux, Lise Thériault, il y a la reconnaissance des seuils planchers nationaux, le maintien de la prépondérance du financement à la mission et l'idée d'une éventuelle « ponction » à la source des budgets de développement du MSSS pour permettre la consolidation du financement PSOC dans les régions et au national.

Le comité conjoint CTROC et TRPOCB

Rappelons que le comité conjoint a été créé suite à la rencontre conjointe tenue en novembre 2008. Les dossiers qui font actuellement l'objet de travaux portent sur la présentation avec la Table des regroupements provinciaux (TRPOCB)

L'année où le Privé prit le contrôle du Québec

"maintenant que nous avons créé le Nouveau ministère de la Santé et Services Sociaux : la FLAC (Fondation Lucie et André Chagnon)..."



"Je vous présente le nouveau ministère de l'éducation BMO Groupe Financier..."

Caricature de Manuel Penafiel pour *À Babord!*

Des enjeux importants pour les organismes communautaires

Aux États-Unis, nous constatons aujourd'hui que la charité est érigée en système et que cela génère de nombreuses inégalités sociales. Le débat pour l'instauration d'un système public de santé a d'ailleurs permis de mettre en lumière les limites d'une telle approche. Pourtant, on semble vouloir les citer en exemple... Au Québec, nous avons choisi de créer un filet social sur le principe de l'universalité et c'est ce principe qui est remis en cause par l'arrivée des fondations comme la FLAC.

De 1960 à 1980 le modèle québécois était celui de l'État providence, puis nous sommes passé à l'État partenarial, c'est-à-dire que l'État discutait désormais avec les partenaires (patronal, communautaire, conseil consultatif, etc.)

→ suite à la page suivante

de nos demandes financières de 189 M\$ lors des consultations pré-budgétaires en décembre 2009. Les deux regroupements planchent aussi sur l'organisation d'une journée de réflexion commune en mai 2010 pour aborder les défis qui se posent entre les discours et les pratiques liés à l'action communautaire autonome.

Les partenariats publics privés sociaux (PPPS)

La CTROC participe au comité provincial du RQ-ACA sur les PPPS, mais les travaux ont été ralentis en raison de diverses circonstances. Une lettre a été acheminée au premier ministre afin de demander un moratoire sur toutes formes de PPPS. Le comité devra déterminer les actions à mettre en place en fonction des enjeux.

Les PPP sociaux

→ suite de la page précédente

la question des services publics. Ce modèle de développement a laissé place depuis 2003 à un modèle néolibéral où l'on assiste à la fermeture des espaces de représentation des acteurs «traditionnels».

Aujourd'hui, les fondations comme Chagnon appellent à un partenariat public-privé dans la planification de nos services sociaux. Ces fondations ne se contentent pas seulement de subventionner des projets à caractères sociaux, elles exigent de pouvoir définir les services que doit offrir l'État à ses citoyens et citoyennes. Aussi, la fondation accepte de donner des sommes

importantes dans la mesure où le gouvernement investit et dans la mesure où les programmes, qui seront mis en place via ces dons, correspondent aux critères préalablement déterminés par cette fondation. C'est non seulement une ingérence directe dans l'offre de services publics, mais aussi une perte de contrôle de nos fonds publics.

Un autre des enjeux est la philosophie d'intervention prônée par ces fondations. Si l'on prend les projets de la FLAC, on remarque que ces projets ne s'attardent pas aux causes structurelles qui entraînent des problèmes sociaux. L'emphase est mise plutôt sur l'individu en le responsabilisant en regard de sa condition sociale. Par exemple, plutôt que de parler de décrochage scolaire, on parlera de «persévérance scolaire», car si les jeunes décrochent c'est, selon eux, parce qu'ils ne sont pas assez persévérants³.

Les programmes que la FLAC proposent semblent être basés sur une idéologie entrepreneuriale où «l'efficacité citoyenne» est mise de l'avant. On semble vouloir «construire» des citoyens en santé, des bons travailleurs... Bref, on veut produire des citoyens efficaces!

La FLAC semble s'implanter de plus en plus dans les organismes communautaires, notamment dans les organismes familles, particulièrement avec le projet Québec Enfants. Il est difficile pour les organismes de refuser une aide financière pour le développement de projet, ces derniers étant largement sous financés par l'État. Par contre, accepter les projets de la FLAC, c'est accepter de laisser une partie de nos pratiques démocratiques entre les mains d'une fondation d'affaire. C'est aussi accepter de modifier nos pratiques, voir notre mission, dépendamment de l'ampleur des projets faits en collaboration avec Chagnon. Les organismes communautaires autonomes ont lutté et luttent encore pour préserver leur autonomie face au gouvernement. Maintenant, acceptons-nous une ingérence venant du privé? C'est la question qu'il faut se poser, et pour ce faire, un débat public s'impose!

1. Exemple tiré du document *Mieux comprendre l'affaiblissement des services publics: Quand les fondations privées ébranlent les fondations de l'édifice social*, coproduction de la FAE et de la Table ronde des OVEP de l'Outaouais, août 2009



Position du RIOCM adoptée lors de son Assemblée générale annuelle le 27 octobre dernier la position suivante :

«Considérant l'absence de débat public concernant le changement de gouvernance que le gouvernement du Québec induit par l'établissement de "partenariats-publics-privés" dans la planification des services sociaux, notamment avec la Fondation Lucie et André Chagnon ;

Considérant la responsabilité sociale du gouvernement du Québec envers la population ;

Considérant que les organismes communautaires de Montréal n'ont jamais été consultés sur les fondements des nouveaux programmes découlant de ces partenariats :

Il est proposé que le RIOCM demande au gouvernement du Québec :

La tenue d'un tel débat public démocratique sur les partenariats publics privés sociaux et, d'ici la conclusion de ce débat, l'imposition d'un moratoire sur l'établissement de nouveaux partenariats-publics-privés-sociaux »

Nous vous tiendrons évidemment informé des développements.

Cet article est le second d'une série d'entrevues et de visites chez des organismes membres du RIOCM. Ces portraits d'organismes se veulent un velours à leurs actions, à leur dynamisme et aux convictions qui les animent. C'est également pour que les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux développent une connaissance mutuelle que le RIOCM a pensé cette série d'articles.

Un centre d'action bénévole au service des organismes communautaires de l'Est de Montréal

Le Service bénévole de l'Est de Montréal

PAR CLAUDELLE CYR



Promoteur de l'action bénévole et communautaire, le Service bénévole de l'Est de Montréal (SBEM) met le bénévolat et l'entraide au service de la communauté montréalaise de l'Est depuis plus de 25 ans. Il compte sur un réseau de plus de 250 organismes à mission sociale ou humanitaire et sur plus d'un millier de bénévoles annuellement, tous partenaires actifs du développement de l'action bénévole dans l'est de Montréal¹.

Dans le quotidien, le SBEM reçoit les bénévoles, les oriente et fait un suivi dans les actions. De même, il offre aux organismes des services de recrutement, sélection et référence de bénévoles, dans le cadre d'une entente de collaboration respectant le Code canadien du bénévolat. Le SBEM fournit aussi ce qu'il appelle le «Service d'accompagnement-transport», c'est-à-dire qu'unE bénévole accompagne une personne âgée ou une personne en perte d'autonomie à ses rendez-vous médicaux. Ces accompagnements peuvent se faire en voiture ou en transport en commun, selon les capacités de la personne accompagnée à se déplacer.

Transformation du bénévolat : rendre service à son prochain n'est plus une motivation suffisante.

Longtemps basé sur les valeurs de charité chrétienne, le bénévolat de nos jours intéresse autant pour ce qu'il peut rapporter comme défi à la personne qui offre de son temps que pour rendre service à son prochain. Ceci s'expliquerait notamment par le fait que les bénévoles d'aujourd'hui sont généralement des jeunes désireux de s'engager dans des projets qui ont un début et une fin et, surtout, qui amènent des résultats concrets et tangibles.

Au SBEM, on remarque que le bénévolat est en transformation. Le profil des bénévoles a aussi changé au fil des années. Les bénévoles qui s'impliquent via le SBEM proviennent de 67 pays différents (incluant le Canada) et la moitié ne sont pas nés ici. En outre, 28% des bénévoles actuels nés au Canada parlent une autre langue que le français, ce qui laisse penser à la présence d'une seconde génération parmi eux. C'est une grosse transformation pour l'Est de Montréal!

L'âge des bénévoles a aussi changé. Il n'y a pas si longtemps, on retrouvait surtout des retraités, des femmes au foyer... Maintenant ce sont pour l'essentiel des jeunes de moins de 40 ans et les $\frac{2}{3}$ des bénévoles, tout âge confondu, ont une formation postsecondaire.

Quels sont les enjeux ?

Selon la directrice générale, Françoise Boucher, un enjeu important est l'enracinement des organismes communautaires dans leur communauté. Pour inciter au bénévolat, la cause demeure importante. C'est d'abord au nom d'une cause que les gens désirent s'impliquer bénévolement. Il faut donc que les organismes réussissent à mobiliser la population autour du pourquoi ils ont été fondés et ce sur quoi ils travaillent afin d'inciter les gens à venir s'impliquer. C'est en quelque sorte aussi faire vivre la démocratie. Pour le SBEM, le bénévolat est essentiel à toute société démocratique puisqu'il témoigne d'un engagement social.

L'image du bénévolat doit aussi être protégée. Par exemple lorsque les médias mentionnent que Vincent Lacroix devra faire du bénévolat, on associe alors le bénévolat à la punition. Selon Fimba Tankoano, chargé de projet au SBEM, «On ne devrait même pas parler de travail

Le service bénévole

→ suite de la page précédente

communautaire dans ces cas là, mais plutôt de travaux d'intérêt public; le travail communautaire étant déjà assuré par le monde communautaire.»

M^{me} Boucher ajoute que le gouvernement doit pouvoir soutenir les groupes et cela passe par une reconnaissance de leurs besoins en termes de financement. «Actuellement les organismes ont surtout recours aux bénévoles pour combler les manques à gagner en terme de main d'œuvre. Si les groupes étaient mieux financés, le recours aux bénévoles permettrait aux organismes d'être réellement plus présents dans leur communauté. Un meilleur financement devrait permettre également un meilleur encadrement et une meilleure intégration des bénévoles. Certains organismes qui ont des besoins sont réticents à utiliser des bénévoles car ils craignent ainsi de créer un nouveau besoin dans l'organisme que l'équipe permanente ne pourra assumer par la suite.»

Et le projet de promotion du bénévolat corporatif dans les organismes communautaires des services sociaux ?

Pour le SBEM, la participation de l'entreprise privée au sein des collectivités est souhaitable, mais pas dans la forme proposée actuellement. Si les compagnies veulent faire des affaires au Québec, il est normal qu'elles s'investissent socialement et qu'elles redistribuent les richesses qu'elles accumulent dans cette communauté. De plus, le projet actuel ne viendra probablement pas en aide aux plus petits organismes ayant des besoins en termes de bénévolat. Ce sont ceux qui ont du «panache» qui attireront davantage les entreprises: les organismes qui ont des causes partagées par l'ensemble des québécois et québécoises, bref des causes qui attirent déjà une sympathie auprès du grand public.

Le projet est aussi contraire à la définition même du bénévolat. On encouragerait ces entreprises à permettre à leurs employés de s'investir dans différents organismes communautaires en apportant un soutien bénévole pour leurs activités, en participant à leurs CA, en les appuyant dans leurs campagnes de financement, etc. Mais, M^{me} Boucher questionne justement cette façon

de faire. Où est le bénévolat dans ce projet? Il faut choisir de faire du bénévolat, non pas se le faire imposer!

Un début de réponse à la crise ?

La transformation du bénévolat et le nouveau profil des bénévoles généralement plus instruits et plus jeunes, a mené à une réflexion au sein du SBEM et débouché sur un projet qui est actuellement en cours: Le bénévolat, une participation citoyenne et inclusive au service de la communauté montréalaise.

À travers ce projet, le SBEM vise trois enjeux majeurs. Premièrement, il s'agit d'arriver à mettre autour d'une même table, les organismes ethnoculturels, les organisations jeunesse et les centres d'action bénévole, pour qu'ensemble ils réfléchissent sur l'avenir de l'action bénévole et adaptent, le cas échéant, leurs pratiques à la nouvelle cohorte de bénévoles qui se présente à eux. Dans un second temps, ce projet compte utiliser l'action bénévole comme un canal devant faciliter l'interaction entre différentes communautés culturelles vivant dans Montréal. Et enfin, il est question de convaincre les leaders d'organismes mono ethniques et d'organismes jeunesse, à s'engager comme ambassadeurs de la promotion d'un bénévolat inclusif auprès de leurs communautés respectives.

À ce titre, le SBEM compte rencontrer des associations étudiantes afin de discuter sur les difficultés et les réalités entourant l'implication bénévole. L'un des objectifs est de mettre en place un système de «pair-éducation», c'est-à-dire que les jeunes deviennent des agents multiplicateurs sur l'importance du bénévolat et ce qu'on peut en retirer personnellement en s'impliquant. Le SBEM désire faire des activités concrètes pour promouvoir le bénévolat. Il veut remettre sur la place publique les besoins de bénévolat dans la société. Déjà, des idées nouvelles et dynamiques tels que des «slams» sur le bénévolat émergent. Par cette activité, les jeunes pourraient se conscientiser puisqu'ils doivent réfléchir au bénévolat pour écrire leurs textes.

1. Source : <http://www.sbem.org/html/fr/apropos.php>



Pour nous joindre: 65, rue de Castelnau Ouest, bur. 401
Montréal (Québec) H2R 2W3
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION,
RÉVISION ET CORRECTION: Sébastien Rivard,
Claudelle Cyr et Mourad Bouamoucha

GRAPHISME: Diane Héroux

Votre organisme
n'est pas membre
du RIOC M ?

Cliquez ici
[http://www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)